



# LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE DÉRIVES SECTAIRES



Véronique Ribac  
Coralie Koki

formations@france-victimes.fr  
assistanceformation@france-victimes.fr

01 41 83 42 21  
01 41 83 42 23

<https://france-victimes.catalogueformpro.com/>

N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z  
N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France



Véronique Ribac  
Coralie Koki

formations@france-victimes. fr  
assistanceformation@france-victimes.fr

01 41 83 42 21  
01 41 83 42 23

<https://france-victimes.catalogueformpro.com/>

N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z  
N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France

# LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE DÉRIVES SECTAIRES

## Intervenantes :

**Catherine Katz** : Présidente de l'Unadfi

**Pascale DUVAL** : Directrice et porte-parole de l'Unadfi

**Prérequis** : Pas de prérequis

**Public** :

Professionnels issus des AAV.

## Objectifs pédagogiques :

- Diagnostiquer une situation sectaire
- Comprendre les spécificités de l'emprise mentale dans la sphère sectaire
- Connaître le fonctionnement sectaire afin de discerner les problèmes spécifiques
- Appréhender les difficultés juridiques et judiciaires afin d'optimiser la constitution des dossiers

## Programme :

### 1er jour:

- Historique
  - Présentation de l'Unadfi
  - Politiques publiques
- Détermination d'une situation sectaire
  - Méthodologie
  - Diagnostic
  - Typologie des victimes et idées reçues
- Mouvements et mouvances sectaires
  - Définitions
  - Structuration de ces mouvements
  - Evolution de leur organisation
- Emprise sectaire et radicalisation
  - Processus de radicalisation et radicalités
  - Processus d'emprise
  - Critères et signes d'emprise et de radicalisation
- La notion d'emprise : un casse-tête juridique
  - Lié à la catégorie de victimes
  - Le cas particulier des faux souvenirs induits
  - Lié à l'organisation sectaire

### 2ème jour :

- Rupture de la cohésion sociale
  - Domaines et moyens d'infiltration
  - Le cas des mouvements complotistes
  - Les lobbys
  - Les procédures bâillons
- Conséquences et préjudices spécifiques
  - Pour les victimes
  - Pour la société
- Les difficultés juridiques
  - Faire connaître la notion d'emprise mentale
  - Les infractions généralistes
  - Le cas des victimes auteurs d'actes illégaux
- L'accompagnement des victimes
  - L'accompagnement des ex-adeptes
  - L'accompagnement des proches
  - Le rôle de l'appareil judiciaire
  - La difficulté de la preuve
- Prévention et pistes d'amélioration du dispositif législatif

**Moyens pédagogiques :**

Méthode affirmative, interrogative et démonstrative  
Diaporama et supports apprenant·e·s, paperboard, vidéoprojecteur

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Questionnaire pré et post formation
- Quizz, tours de table

**Organisation :**

- Modalités : Formation dispensée en présentiel au 27 avenue Parmentier - 75011 PARIS
- Durée : 14H00/Horaire prévisionnel: 9H30-17H30
- Nombre de participants maximum : 18
- Session garantie à partir de 8 participants
- Référent pédagogique : Isabelle Sadowski
- Référente "Personne en situation de handicap" : Véronique Ribac

**Tarif :**

425 € nets de taxe : Membres du réseau

525 € nets de taxe : Partenaires